

## CONSEILS POUR VOTRE SYSTÈME D'ALARME.

Positionnez vos détecteurs de manière à déclencher l'alerte le plus tôt possible lors de toute tentative d'intrusion sur le site.

Choisissez de préférence du matériel et des installateurs certifiés ( par exemple APSAD ), ainsi que du matériel référencé NF – A2P.

Choisissez un système disposant :

- d'une auto-protection contre le vandalisme,
- d'un dispositif anti-masquage sur les détecteurs,
- d'une détection de coupure de courant,
- d'une détection de coupure téléphonique,
- d'une autonomie suffisante en fonction de vos besoins.

Couplez le déclenchement de l'alarme à l'éclairage du parking.

Choisissez un système intégrant une sirène extérieure avec un dispositif lumineux : type flash.

## AUTRES CONSEILS POUR PROTÉGER VOTRE SITE.

En matière de clôtures, portails, contrôle d'accès, vidéoprotection, éclairage, obtenez un maximum de renseignements sur les normes, et la réglementation sur le site : [référéntsûreté.fr](http://référéntsûreté.fr)



## QUE FAIRE EN CAS DE VOL DE CARBURANT ?

Appelez dans les plus brefs délais la gendarmerie en composant le numéro d'urgence

# 17

**Interdisez l'accès au parking à toute personne**, sauf en cas d'absolue nécessité. Il est primordial pour les besoins de l'enquête de protéger les traces et indices.

**Ne touchez à rien** : Ni aux réservoirs, ni aux bidons, ni à la clôture, ni aux objets laissés sur place ou qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.

**Ne nettoyez rien et n'effacez rien.**

Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.

Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.

Votre brigade de gendarmerie locale

Votre gendarmerie locale communique

-----  
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS  
-----

## PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS

**Je prends des mesures pour lutter contre le vol de carburant.**

Présentation de différentes mesures techniques et organisationnelles pouvant être mises en place dans le cadre de la sécurisation d'un site.



SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK  
[Gendarmerie.pas-de-calais](http://Gendarmerie.pas-de-calais)